



## Obligés alimentaires

-----  
Par VERONE18

Bonjour,

Suite à un AVC, notre mère, désormais dépendante, doit prochainement entrer en Maison de Retraite, nous sommes 5 frères et soeurs tenus à "l'obligation alimentaire".

Cependant, l'un de nos frères, retraité, fiché Banque de France, interdit bancaire ne paie pas son loyer actuel : le propriétaire a donc lancé une procédure d'expulsion.

Contre notre gré, il envisage donc de s'installer dans la maison de notre mère sachant qu'il ne paiera aucun loyer, ni taxe foncière et n'effectuera pas l'entretien des lieux, comment empêcher cela et protéger la succession qui manque déjà d'entretien ?

Car on s'attend à ce qu'il ne soit pas contraint à l'obligation alimentaire du fait de sa situation et de son insolvabilité.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.Cordialement

Quel recours ?

Notre mère, propriétaire de cette maison ne souhaite pas la vendre ; nous ne pouvons l'y contraindre bien que cela aurait pu participer aux frais d'hébergement et limiter les conflits familiaux tout en protégeant la succession...

L'ASH sera peut-être versée mais tout dépendra de l'Etablissement, nous ne savons donc pas s'il sera public ou privé et s'il disposera de cet agrément ...

-----  
Par sophie75

votre mère n'a d'une part aucune obligation d'héberger votre frère parce ce qu'il est majeur et d'autre part votre frère ne peut s'installer chez votre mère sans son accord.

-----  
Par VERONE18

Ma mère n'est pas obligée c'est certain mais elle n'est pas lucide quant à cette situation et en bon manipulateur elle n'est pas forcément contre !

Il s'est déjà approprié la voiture, n'ayant pas grande valeur nous laissons faire pour ne pas en arriver aux mains !

-----  
Par sophie75

considérez vous que votre frère abuse de la faiblesse de votre mère si c'est le cas portez plainte contre lui pour mettre un terme à ses agissements. Vous adresserez votre plainte auprès du procureur de la République